

AG DU PLEB EN VISIO CONFERENCE : MODALITES PRATIQUES

Rappel du contexte

Les associations subventionnées ont obligation de tenir une assemblée générale pour l'approbation de leurs comptes avant le 30 juin de l'année N+1. La crise sanitaire a amené le Gouvernement à prendre les ordonnances 2020-321 et 2020-318 du 25 mars 2020, ouvrant la possibilité d'un report des assemblées générales d'associations. Après plusieurs reports, le PLEB s'est prononcé pour une AG par visio-conférence qui aura lieu le lundi 23 novembre à 18h30.

En amont de la réunion

Si vous n'avez pas encore téléchargé le logiciel ZOOM :

Une demi-heure avant le début de l'AG :

- 1- assurez-vous que vous avez une bonne connexion internet
- 2- cliquez sur le lien ci-dessous : <https://us02web.zoom.us/j/85751439087>
- 3- cliquez sur le bouton « enregistrez fichier » dans la fenêtre qui s'affiche
- 4- Une fois le fichier téléchargé, cliquez dessus
- 5- Cliquez sur « exécuter ». L'installation de zoom sur votre ordinateur se déclenche
- 6- Cliquez sur « oui » dans la fenêtre qui s'affiche (« autoriser cette application à apporter des modifications »)
- 7- Saisissez votre nom et cliquez sur « rejoindre la réunion »
- 8- Cliquez sur « je suis d'accord » puis attendez le début de la réunion
- 9- Cliquez sur « rejoindre l'audio »

Si vous avez déjà le logiciel Zoom sur votre ordinateur/téléphone/tablette

Dix minutes avant le début de l'AG :

- 1- assurez-vous que vous avez une bonne connexion internet
- 2- cliquez sur ce lien <https://us02web.zoom.us/j/85751439087>
- 3- Une fenêtre de dialogue devrait s'ouvrir : sélectionner l'application « Zoom Meeting » puis cliquer sur « ouvrir le lien »

Listing adhérents

Les adhérents présents en visio-conférence devront de préférence se renommer sur le logiciel en indiquant leur nom et prénom ainsi que ceux de leur(s) enfant(s). Un contrôle du listing adhérent sera opéré pour assurer la présence et le vote de membres adhérents uniquement.

Procurations

Procurations : Les adhérents ne pouvant pas participer à la visioconférence ont la possibilité de donner procuration à un autre adhérent de leur choix en retournant le formulaire envoyé en pièce jointe du mail de convocation.

Pendant la réunion

Votes

Les votes s'effectuent selon 3 options :

Contre, grâce à l'outil "pouce levé" dans l'onglet « Réactions »

Abstention, grâce à l'outil "pouce levé" dans l'onglet « Réactions »

Pour (absence de réaction)

Le procès-verbal de l'AG ne reprend que le résultat global de chaque vote.